

**SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR**

Université du Québec à Trois-Rivières

C. P. 500, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5H7

Locaux 1118 et 1121 Ringuet

Tél. : (819) 376-5044, télécopieur : (819) 376-5074

Courriel : [Syndicat\\_Charge\\_Cours@UQTR.Ca](mailto:Syndicat_Charge_Cours@UQTR.Ca)

Site Web : [sites.rapidus.net/uqtrscc/](http://sites.rapidus.net/uqtrscc/)

**LE PASSÉ EST-IL GARANT DE L'AVENIR?**

**LE PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU  
MANDAT DE LA RECTRICE**

Si vous dispensez un cours à l'hiver 2004, vous avez reçu par la poste le formulaire de consultation relatif au renouvellement du mandat de la rectrice. À ce formulaire est annexé une lettre de la rectrice ainsi que son curriculum vitae. Nous vous invitons à remplir ce formulaire et à montrer aux représentants du siège social, à savoir l'Université du Québec, que votre voix compte tout autant que celle des professeurs dans ce processus de consultation.

**Le Syndicat des chargés de cours se prononce de manière très défavorable au renouvellement du mandat de la rectrice.** Dans la lettre adressée à la communauté universitaire, la rectrice se montre fière d'avoir introduit un mode de rémunération unique au Québec. Ce qu'elle oublie de mentionner cependant, c'est qu'il nous a fallu onze semaines de grève générale et un lock-out à l'été 2000 pour en arriver à ce résultat. Tout au long du conflit, elle n'a jamais voulu se prononcer en faveur de l'étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec qui révélait que pour une même tâche, nous étions rémunérés en moyenne 71,5% moins qu'un professeur.

Nous savions que l'Université était confrontée à une situation budgétaire difficile, c'est la raison pour laquelle nous avons invité la rectrice à collaborer avec nous afin de convaincre le ministre de l'Éducation de mettre un terme à une telle injustice. Elle n'a même jamais voulu affirmer que la rémunération des chargés de cours était inéquitable. Avec une telle reconnaissance de sa part, il est clair qu'elle ne se soucie guère d'intégrer véritablement les chargés de cours et de faire en sorte qu'ils fassent partie de la communauté universitaire.

Étant donné qu'au printemps 2005, nous allons de nouveau procéder au renouvellement de la convention collective, nous devons alors nous poser la question suivante : Si le passé est garant de l'avenir, voulons-nous que madame Claire V. de la Durantaye soit aux commandes de l'université? Il est manifeste que le Syndicat des chargés de cours répond par la négative à cette question.

Toutefois, il n'y a pas que le Syndicat des chargés de cours qui n'est pas favorable au renouvellement de son mandat. Au début du mois de janvier, les chargés de cours sous contrat ont reçu par la poste un sondage de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) concernant le renouvellement du mandat de la rectrice. Les Présidents et Présidentes de chacun des syndicats de l'Université avaient décidé de sonder l'opinion de leurs membres pour connaître leur degré d'appréciation des réalisations de la rectrice au cours de son premier mandat. Les résultats ont été compilés par une étudiante de deuxième cycle en communication sociale. Il ressort que 60% des répondants évaluent de façon «très défavorables» ou «défavorables» le bilan de Mme De La Durantaye au cours des cinq dernières années. Considérant cette sévère évaluation du travail accompli, il ne faut pas s'étonner que 56,4% de ceux-ci ne souhaitent pas le renouvellement de son mandat.



### **LE RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL D'EXPERTS**

Le 15 janvier dernier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur René-Paul Fournier, rencontrait la communauté universitaire afin de présenter le rapport du comité international d'experts qui avait pour mandat de «recommander une vision de développement à long terme et un positionnement stratégique de l'Université, en tenant compte de sa configuration académique et scientifique, de sa situation géographique et de son environnement social, économique et culturel.» Le rapport s'intitule «repenser, recentrer, relancer l'UQTR de la prochaine décennie» et se retrouve sur le site Web de l'Université.

Le rapport se divise en deux parties : la première contient un certain nombre de constats majeurs relatifs notamment à la formation et à la recherche, au positionnement de l'UQTR sur le plan régional et national, à la diminution des

ressources financières et aux difficiles relations de travail. La deuxième partie concerne les perspectives de développement de l'Université. Notons que cette deuxième partie traite des chargés de cours à la page 70 au point 2,6 **Reconnaître le rôle clé des chargés de cours**. Voici ce que les experts pensent de nous :

*« Le comité ne partage pas l'opinion selon laquelle le recours à des chargés de cours est un pis-aller. À la condition qu'ils soient rigoureusement sélectionnés, selon des normes de compétence intellectuelle et pédagogique, et que le renouvellement périodique de leurs contrats reste soumis à de sérieuses évaluations, ces enseignants peuvent apporter à l'enseignement de base au premier cycle une contribution de haut niveau.*

*En outre, dans certains programmes, aux trois cycles, certains praticiens professionnels sont souvent les seuls à pouvoir offrir certains enseignements très spécialisés qui s'enracinent dans la pratique et l'expérience du terrain; dans ces cas les chargés de cours doivent évidemment demeurer actifs dans leur champ professionnel et s'y distinguer par leur compétence, ce qui exclut qu'ils deviennent en quelque sorte des chargés de cours «professionnels».*

*L'UQTR, qui a eu dans le passé des relations tumultueuses avec le syndicat de ses chargés de cours, a paru au comité en voie de trouver une situation d'équilibre d'autant plus souhaitable que, dans cette université comme dans toutes les autres, les chargés de cours sont là pour rester. Dans ce cas particulier, la définition d'un modus vivendi satisfaisant pour les deux parties s'avère d'autant plus nécessaire que seul un recours substantiel à ces enseignants permettra à l'université d'effectuer dans le respect de ses nouvelles priorités l'affectation stratégique de ses ressources professorales. »*

En somme, les experts reconnaissent l'importance du travail des chargés de cours. Cependant, il nous apparaît présomptueux de leur part de suggérer que le renouvellement des contrats soit soumis à de sérieuses évaluations. De façon insidieuse, ils nient l'existence de notre liste d'ancienneté et ce, au nom de l'excellence. Au même titre que les professeurs, nous sommes soumis à un processus d'évaluation des enseignements. Il est d'ailleurs prévu dans notre convention collective qu'à la suite d'une plainte, le directeur de la gestion des personnels voit à la formation d'un comité d'évaluation. Après avoir étudié la plainte, le comité prend les décisions qui s'imposent conformément à la clause 11.23 de la convention et transmet sa décision au directeur de la gestion des personnels. Cette procédure existant depuis l'origine du syndicat, nous sommes par conséquent déjà assujettis à de sérieuses évaluations.

Nous sommes quelque peu chatouilleux sur cette question, car au moment du renouvellement de la dernière convention collective, les représentants

patronaux avaient pour objectif de modifier substantiellement l'article 11 de la convention collective relatif à l'évaluation des chargés de cours. En fait, ils auraient voulu évaluer les chargés de cours sans être contraints de suivre une procédure qu'ils considéraient comme étant trop lourde et ce, toujours au nom de l'excellence de l'enseignement. Il est vrai que les règles d'évaluation sont strictes, mais nous devons nous assurer qu'un chargé de cours n'est pas soumis à l'arbitraire et qu'il bénéficie de tout le soutien dont il a besoin.



### **L'UQTR AURA 35 ANS CETTE ANNÉE**

Cette année, l'université fêtera ses 35 ans d'existence. Pour souligner l'événement, la direction a formé un comité du 35<sup>ième</sup> afin de mettre en place différentes activités culturelles, sportives, participatives et sociales dans le but de promouvoir un meilleur esprit d'appartenance. C'est M. Paul Bellemare, membre de l'exécutif syndical, qui siège à ce comité comme président du comité interne dont l'objectif est de susciter la participation de l'ensemble des acteurs de l'UQTR : les étudiants, les professeurs, les chargés de cours, les professionnels et les cadres. Tous sont conviés participer à la fête.

Le 19 mars 1969 avait lieu la fondation de l'UQTR. Aussi, le 19 mars prochain a été choisi comme date officielle de départ de cette 35<sup>ième</sup> année. Pour l'occasion, un rallye sera organisé sur le campus dès 14h00 et un «5 à 7» suivra au CAPS.

Pour participer au rallye, il faut former des équipes de quatre personnes. Il serait intéressant d'obtenir la participation d'au moins trois équipes de chargés de cours. Qu'en dites-vous ?

Surveillez la publicité sur le site Web de l'Université et dans le journal *EnTête* au cours de l'année pour être au courant des activités à venir.

À vos marques, prêts, partez ! Bon 35<sup>ième</sup> !



## DES FORUMS D'ÉCHANGES ORGANISÉS PAR L'INTERSYNDICALE

Pour faire écho à la démarche de consultation de la direction de l'UQTR dans le cadre de l'adoption du plan de développement 2004-2007, l'Intersyndicale a tenu à la fin de l'année 2003 une série de trois forums d'échanges sur l'implication de l'Université dans le développement social, culturel et économique de la région.

Madame Francine Ducharme, directrice générale de la Table de concertation des groupes de femmes du Centre du Québec, madame France Fradette, coordonnatrice du Comité régional de développement social du Centre-du-Québec, madame Sylvie Tardif, coordonnatrice du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP) et co-fondatrice de l'organisme qu'elle dirige depuis 17 ans, et monsieur Pierre Vigeant, directeur de la Fédération québécoise des centres communautaires et de loisir, ont été les invités du premier panel sur le développement social tenu le 4 novembre.

Le 26 novembre, deux chargés de cours étaient les invités du deuxième panel sur le développement culturel : messieurs Denis Charland et monsieur Benoit Gauthier, respectivement directeur de la revue *Le Sabord* et directeur scientifique à la Cité de l'énergie de Shawinigan.

Le troisième panel sur le développement économique tenu le 10 décembre avait comme invité l'ex-député de Trois-Rivières, monsieur Guy Julien et le président de la FTQ, monsieur Henri Massé.

Les huit intervenants largement impliqués dans leur secteur respectif ont entretenu la communauté universitaire de leur perception, de leur appréciation et de leurs attentes face au rôle joué par l'Université. Le discours a été pratiquement unanime : après 35 ans d'implantation, l'UQTR, en tant qu'institution d'enseignement supérieur, n'a pas trouvé les façons de s'arrimer à son milieu naturel afin de favoriser son développement. Les différents participants reconnaissent que les professeurs, les chargés de cours, les professionnels, les employés de soutien, les cadres interviennent et contribuent par leur implication personnelle au développement de la région. Ils regrettent cependant de ne pas voir l'Institution comme partenaire à part entière. Convaincue que l'Université est un instrument majeur du développement régional, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR avait constaté que l'Université n'assumait pas toutes ses responsabilités au niveau

de son implication dans le milieu. Le récent rapport des «experts internationaux» a d'ailleurs corroboré ce triste diagnostic et confirmé la piètre opinion des intervenants régionaux sur l'UQTR.



## **COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS**

Le 17 février prochain commenceront les auditions de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Le Syndicat des chargés de cours, en tant que membre du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a participé à la rédaction d'un mémoire qui sera présenté à la Commission parlementaire. Il est important de préciser que le secteur universitaire du SCFP regroupe 13 syndicats de personnel de soutien, le syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le syndicat des chargés d'encadrement de la Télé-université. Il représente ainsi plus de 8000 membres appartenant à différentes catégories de personnel soit les groupes métier, bureau, technique, professionnel, chargés de cours et chargés d'encadrement.

Dès le début du mois de novembre, des représentants des différents groupes se sont réunis pour convenir des objectifs et des orientations du mémoire. Nous nous sommes d'abord entendus sur le contenu du texte par l'élaboration d'un plan de travail précis, puis nous avons créé un comité de rédaction. Ce travail a été effectué avant la parution du document de consultation de la Commission parlementaire. Par la suite, le comité de rédaction a pris soin d'examiner attentivement le document en question afin de s'assurer que notre plan de travail répondait aux interrogations et aux préoccupations des membres de la Commission parlementaire.

En résumé, le mémoire est composé de deux parties. Dans la première partie qui s'intitule *Des missions et des réalités*, nous rappelons la mission des universités, les objectifs de formation universitaire qu'elles se doivent d'atteindre et nous précisons en quoi devraient consister les activités liées à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité. C'est la raison pour laquelle cette partie porte le titre *Des missions et des réalités*, car la réalité ne correspond pas toujours aux principes. À titre d'exemple, l'excessive valorisation de la recherche subventionnée au détriment de l'enseignement et les conséquences de cette dévalorisation sur les conditions d'exercice des

chargés de cours et du personnel de soutien sont des problématiques que nous avons mis en lumière. Les mauvaises conditions de travail des chargés de cours ainsi que la réduction des effectifs du personnel de soutien révèlent que les administrateurs accordent peu d'importance à l'encadrement dont les étudiants ont besoin pour poursuivre leurs études. Il nous est apparu essentiel de rappeler les principes sur lesquels repose l'excellence de la formation universitaire, principes trop souvent mis de côté au nom de la rentabilité.

Quant à la deuxième partie intitulée *Des missions et des ressources : à la croisée des chemins*, elle porte sur les problèmes de sous-financement des universités. Même si nous croyons important de rappeler la mission première des universités, nous sommes parfaitement conscients qu'il est impossible d'y parvenir sans l'ajout de ressources appropriées. Par conséquent, nous demandons au gouvernement un réinvestissement majeur dans les universités qui sont un bien public et qui doivent le demeurer. À cet égard, il est important que tous les acteurs de la société contribuent et fassent leur juste part et nous croyons que dans cette perspective les entreprises privées qui bénéficient largement de la formation universitaire devraient apporter une plus large contribution.

Dans le prochain journal, nous pourrons vous faire part de la façon dont les membres de la Commission parlementaire ont reçu notre mémoire.



### **LE RÉGIME DE RETRAITE : 21,6% DE RENDEMENT**

21,6%, c'est le rendement obtenu par le gestionnaire de votre fonds de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 2003. Nous pouvons facilement dire que ce rendement est remarquable, voire exceptionnel compte tenu du niveau de risque modéré du régime qui est constitué comme suit : 5% en liquidité, 40% en obligations et 55% en actions.

Monsieur André G. Roy, représentant de l'UQTR au Comité du régime de retraite, et Léo Marcotte, votre représentant syndical à ce même Comité, ne peuvent que vous recommander d'adhérer au régime dès que vous devenez admissible. Soulignons que l'Université participe à votre régime en y versant le même montant que vous, ce qui équivaut à une augmentation de salaire pouvant aller jusqu'à 7,5%.

De plus, c'est le temps d'acheter des REÉR. Vous pouvez effectuer des cotisations additionnelles dans le régime de retraite des chargés de cours et ainsi bénéficier de l'expertise d'un gestionnaire qui a fait ses preuves et ce, à moindre coût que n'importe quel gestionnaire de fonds communs de placement. Pour obtenir le formulaire, c'est simple comme bonjour, vous n'avez qu'à contacter Mme Pauline Bergeron, secrétaire du régime de retraite, par téléphone (418) 657-4327, par courriel Pauline\_Bergeron@uqss.ca ou par le site Web [www.uquebec.ca/rccc/](http://www.uquebec.ca/rccc/).



### **COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DU 11 DÉCEMBRE 2003**

#### **Volet formation de courte durée (décembre 2003) :**

Carle, André	Sc. Gestion	678,72 \$ (Colloque)
Hébert, Nicole	Sc. Éducation	376,20 \$ (Colloque)
Pilotte, Robert	Sc. Gestion	632,64 \$ (Formation)
Proulx, Bernard	Chiropratique	2 968,90 \$ (Formation)

#### **Volet développement pédagogique (décembre 2003)**

Bacon, Jean	Théologie	1 charge
Beauvillier, Denis	Math-info	1 charge
Bélanger, Denis	Chimie-bio	1 charge
Gagnon, Marc	Français	1 charge
Perrault, Paul	Sc. Éducation	1 charge
Ricard, Sylvain	Math-info	1 charge

**N'oubliez pas que la prochaine date pour la formation de courte durée est le 1<sup>er</sup> mai 2004. À cette occasion, seul le volet formation courte durée sera disponible.**

<b>Composition du conseil exécutif du syndicat</b>	Présidente	Mme Carole Neill
	1 <sup>re</sup> Vice-présidente	Mme Chantal Désilets
	2 <sup>e</sup> Vice-président	M. Léo Marcotte
	Trésorière	Mme Lucie Lorrain
	Secrétaire	M. Jean-Luc Dufour
	Directeur	M. Paul Bellemare
	Directeur à l'information	M. Denis Lamy
	Conseiller syndical SCFP	M. André Chauvette